

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1969.

La rédaction.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Nous rappelons que la cotisation pour 1969 est de *Fr. 9.—* par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1969 au plus tard* (compte de chèque N° 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, jaunes, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1969, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1969 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1969, paraîtra le N° 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1969 au « Journal Suisse d'Apiculture », fixé à *Fr. 8.50* pour la Suisse et à *Fr. 9.—* pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Lausanne, d'ici au 31 janvier 1969. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N. B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.

Le caissier central.

VÉTÉRANS 1969 RAPPEL

Le préposé rappelle aux comités de sections le délai au 31 décembre pour l'annonce des vétérans et les prie de faire diligence afin de lui faciliter la tâche. Voir aussi les indications figurant aux pages 241 et 242 du numéro de novembre 1968.

Ed. Bassin.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1.50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (c. ch. 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site, à 1530 Payerne et non à la rédaction au Locle.

Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

SEMAINES INTERNATIONALES DE L'APICULTURE

Sur recommandation d'APIMONDIA, les fédérations, les sections, les apiculteurs sont invités à faire connaître l'apiculture et ses produits par des conférences, des articles dans la presse, des expositions, etc., en cette fin d'année apicole.

La première quinzaine de décembre a été fixée pour les apiculteurs de la Suisse qui feront de leur mieux pour porter à la connaissance du public en général, les produits de la ruche et du miel plus spécialement.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédations

- a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.
- b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—
par » » » de 31 à 40 »	Fr. 3.—
par » » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Lausanne*, pour le 1^{er} janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives : par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 » » » »	$\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40 » » » »	$\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50 » » » »	$\frac{1}{5}$ du dommage
51 ruches et plus ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{6}$ du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le numéro matricule figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Responsabilité civile

La garantie de la « Winterthour accidents » se monte à Fr. 500 000.— par sinistre pour l'ensemble des dommages corporels et matériels, étant entendu que l'assuré supporte les premiers Fr. 30.— de chaque dommage.

Pour les détails du nouveau contrat, voir journal N° 1-2 de 1968, pages 5-7.

Le préposé : *J. Voyame*.

RAPPORT DU SERVICE DES PESÉES POUR L'ANNÉE 1968

Durant cette saison, les relevés suivants nous sont parvenus :			
du 1 ^{er} octobre 1967	au 10 mars 1968	13 relevés	
du 11 mars 1968	au 5 avril 1968	13 relevés	
du 6 avril 1968	au 5 mai 1968	14 relevés	
du 6 mai 1968	au 5 juin 1968	17 relevés	
du 6 juin 1968	au 5 juillet 1968	19 relevés	
du 6 juillet 1968	au 5 août 1968	14 relevés	
			Total 90 relevés

Arrivés après délais : 3, dû surtout à l'avancement de la date limite, dès le mois d'avril. Moyenne : 15 relevés par mois, sur un total de 20 correspondants. En principe, notre service comporte six communiqués, et prend fin avec celui du mois d'août. En cas d'intérêt général, il peut être prolongé.

Nos remerciements à ces chers collaborateurs, qui, durant la période, nous ont envoyé leurs relevés et observations. 1968, étant une année généreuse, il nous semble toutefois, qu'avec un peu plus de bonne volonté on aurait pu encore faire mieux. La correspondance que nous recevons, le prouve, les mouvements de nos balances sont suivis avec beaucoup d'attention. Or, notre seul but, est de renseigner régulièrement et le plus exactement possible, nos lecteurs.

Nous informons les intéressés que participer à notre service n'est pas un privilège ; il suffit d'être en possession d'une balance (pas forcément de la S.A.R) et habiter une région qui n'est pas représentée, pour collaborer.

Pour mémoire, nous vous rappelons que les relevés dits « de l'hiver », soit du 1^{er} octobre 1968 au 5 mars 1969, doivent parvenir au préposé pour le 10 mars au plus tard.

Pour terminer, nos meilleurs souhaits de bonne santé et bon hivernage pour vos abeilles. Que tous répondent « présent » à l'appel au printemps.

Genève, novembre 1968.

O. Schmid.

L'abondance de matière nous oblige à remettre, bien à regret, certaines publications au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès des auteurs.

Réd.

LE TEMPS D'ARRÊT

L'alpiniste qui atteint le sommet de la montagne apprécie le repos. Avec une légitime satisfaction, il constate que le but qu'il s'était assigné a été atteint. L'effort continu, pénible parfois, lui

a permis de vaincre les difficultés du chemin et la pause salutaire au sommet de la montagne l'invite à la réflexion.

Temps d'arrêt de courte durée, mais temps d'arrêt tout de même nécessaire à la poursuite des nouveaux efforts exigés par la course du retour.

La nature elle aussi se prépare au temps d'arrêt. La course à sa manière est interrompue et le repos est apparent un peu partout.

Pour nous apiculteurs, c'est aussi le temps d'arrêt. Avant de reprendre la course, vivons le présent qui nous permet de constater que le rucher est bien en forme, que les provisions ont été complétées en temps opportun, que les colonies sont bien abritées et possèdent d'excellentes jeunes reines. Constatons également avec plaisir, qu'en dépit d'un temps souvent maussade, la nature s'est montrée généreuse de façon générale dans notre pays. Le zèle parfois défaillant de l'apiculteur a été stimulé, la satisfaction d'une récompense à l'effort donné, est accompagnée du sourire et se lit sur tous les visages. A nouveau, on est heureux d'être apiculteur ; déjà, on a oublié peines et « murmures » occasionnés par l'extraction difficile d'un miellat transformé en « ciment » dans les cellules. Quant à l'état sanitaire des ruchers en général jugé peu satisfaisant, on sait déjà que la lutte devra être intensifiée.

Mais momentanément, c'est le temps d'arrêt qui importe, il nous est nécessaire comme dans tous les autres domaines de nos vies. Laissons donc pour l'instant notre petit monde à sa tranquillité et sachons apprécier aussi à sa juste valeur, ce temps où le rucher se suffit à lui-même et n'aspire qu'au repos sans l'aide de son maître.

Temps d'arrêt aussi où en toute quiétude on admire les dernières roses du jardin s'épanouissant sous les tièdes rayons d'un soleil d'arrière-automne.

Temps d'arrêt aussi durant la grisaille de novembre qui nous oppresse et engendre malgré tout une certaine mélancolie. C'est une fin qui est attendue, mais c'est aussi déjà un recommencement qui s'entrevoit avec son inéluctable arrivée.

Le cours de nos vies étant bien ordonné, au temps d'arrêt succédera la reprise de la course. Déjà l'an 1969 s'impose et il faut lui réservé la place qui lui revient. Accueillons donc par avance cette nouvelle année avec confiance. Tour à tour comme sa devancière, elle nous réservera des joies mais aussi des peines ; puissent les premières faire oublier les secondes et procurer à tous la joie au jeu de la vie. Puissent aussi les travaux effectués au sein des sections, des fédérations, la nouvelle année venue, être constructifs et répandre la joie, l'amitié et le bonheur dans la grande famille des apiculteurs de la Romande.

En faisant un petit tour d'horizon au terme de cette année, le

soussigné pense à ses collaborateurs, auxiliaires indispensables à la publication du journal et leur adresse avec ses sincères remerciements, ses vœux pour 1969. Il invite les nouvelles forces disponibles qui sont nombreuses, à prendre rang parmi les collaborateurs réguliers ou occasionnels, afin de rendre plus agréable et plus vivante la lecture du journal.

Aux lecteurs connus ou inconnus, proches ou lointains, il adresse à chacun d'eux ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 1969 auxquels sont joints également ceux du comité de la Romande.

G. Matthey.

MALADIES DES ABEILLES AU MOIS D'OCTOBRE 1968

Canton/district	Localité	Loque américaine	
		Cas	
Berne	Berne	1	
Berne			
Tessin			
Bellinzone	Monte Carasso	1	
	Sementina	1	
Locarno	Gordola	1	
	Intragna	1	
Lugano	Ponte Tresa	1	
	Savosa	1	
	acariose		
Appenzell Rh. ext.			
Mittelland	Teufen		1
		<i>Section apicole du Liebefeld</i>	

CONCOURS DES RUCHERS EN 1968

Participants de la circonscription 11

Section de Monthey

Coppex Robert, employé, Vouvry, alt. 450 m.

Rucher La Crête, 20 ruches DB, 4 nucléis, balance, alt. 450 m.

Membrau, 37 ruches DB, alt. 900 m. — Bellevue, 9 ruches DB, alt. 800 m.

1-9 ; 2-10 ; 3-9 ; 4-9 ; 5-8 ; 6-9 ; 7-8 ; 8-9 ; 9-9 ; 10-10 ; 11-10 ; 12-10 ; 13-9 ; 14-10 ; 15-9.

Total 138 points. Médaille d'or.

Rucher *La Crête*/Vouvry en bordure de haies, accès bon, ruches en bon état d'entretien ainsi que les cadres, populations bonnes, annotations par fiches bonnes.

Rucher *Membrau*, ruches DB en parfait état d'entretien, extension trop rapide, populations bonnes (moyennes), cadres avec cires neuves, accès bon.

Rucher *Bellevue* DB, belles populations sur sélection, modèle

à prendre pour les autres ruchers, annotations bonnes, accès par sentier.

Excellent apiculteur-éleveur, matériel d'élevage dans le pavillon situé près de la maison. Manque de population dans les petits nucléis et la fécondation en station devrait être envisagée ; matériel d'élevage et autres conséquents propres et en ordre.

Le président du jury :
A. Jacquier

Le secrétaire :
Th. Ruckstuhl

Section de Martigny

Jacquemoud Joseph, employé, Martigny.

1 rucher à St-Maurice Les-Perrières.

Pavillon avec 8 ruches DB, balance, extérieur 26 ruches DB, 7 nucléis en réserve, — 1 rucher à Evionnaz-Fontanaz. — 1 pavillon pour extraction et matériel. Extérieur 22 ruches DB, balance, 6 nucléis en réserve, 2 ruches à mâles en station.

1-9 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-10 ; 5-10 ; 6-10 ; 7-10 ; 8-9 ; 9-10 ; 10-9 ; 11-9 ; 12-9 ; 13-10 ; 14-8 ; 15-10.

Total 143 points. Médaille d'or avec félicitations du jury.

Présentation des ruchers excellente pour le concours, matériel, cadres en parfait état d'entretien.

Populations fortes, reines sélectionnées et fécondées en station sur souche du Liebefeld.

Jeune apiculteur-éleveur à féliciter pour son travail fécond dans le Bas-Valais et le départ d'un travail collectif est à encourager, car les résultats positifs d'une sélection ont donné un essor à un groupement qui effectue un excellent travail dans la région. Bravo !

Notre apiculteur-éleveur doit parfaire ses connaissances théoriques en apiculture, pour être maître dans ce domaine.

Le président du jury :
A. Jacquier

Le secrétaire :
Th. Ruckstuhl

Section de Martigny

Lugon Maurice, employé, 1921 Finhaut, alt. 1230 m.

1 pavillon DB, 15 ruches DB ; extérieur 6 ruches DB.

1-9 ; 2-9 ; 3-10 ; 4-8 ; 5-8 ; 6-8 ; 7-8 ; 8-9 ; 9-9 ; 10-8.

Total 86 points. Médaille d'argent.

Pavillon DB sur les hauts du village. Excellente orientation, matériel et renouvellement des cadres bons, manque un peu de

lumière. Populations moyennes, provisions insuffisantes, reines à renouveler sur sélection, annotation par fiches bonnes, jeune apiculteur à la recherche de son métier et nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie.

Le président du jury :
A. Jacquier

Le secrétaire :
Th. Ruckstuhl

Dumoulin Georges, employé, Fionnay/Lourtier, alt. 1000 m.
Extérieur 7 ruches DB.
1-9 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-9 ; 5-9 ; 6-10 ; 7-9 ; 8-10 ; 9-9 ; 10-8.
Total **93 points**.
Médaille d'or.

Jeune apiculteur possédant déjà de très bonnes connaissances pour la conduite d'un rucher ; à féliciter.

Rucher à Lourtier avec un petit pavillon pour entreposer le matériel en excellent état d'ordre et de propreté.

Ruches et matériels neufs, belles colonies dues à des reines sélectionnées de station, reines marquées, annotations excellentes, doit encore parfaire ses connaissances théoriques par la lecture d'ouvrages apicoles.

Le président du jury :
A. Jacquier

Le secrétaire :
Th. Ruckstuhl

Section de Martigny

Besse Hilaire, entrepreneur, Verségières, alt. 900 m.
17 ruches DB pastorales, 1 balance.
1-9 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-10 ; 5-10 ; 6-10 ; 7-9 ; 8-9 ; 9-9 ; 10-9.
Total **95 points**.
Médaille d'or avec félicitations du jury.

Rucher DB pastoral en gradins sur versant sud-ouest de la vallée, situation bonne, accès par sentier en descente.

Pavillon pour matériel en parfait état de propreté.

Colonies de sélection fortes, cadres bons, reines de station marquées et annotations excellentes.

Ce jeune apiculteur-éleveur se voue à la sélection et nous présente des colonies impeccables ; nous le félicitons pour son activité et la tenue des registres de la station de fécondation et l'encourageons à persévirer pour le bien de nos apiculteurs-éleveurs.

Cette action bénéfique a permis aux apiculteurs de bénéficier de reines qui donnent entière satisfaction dans toute la région, sélection du Liebefeld.

Le président du jury :
A. Jacquier

Le secrétaire :
Th. Ruckstuhl

Section de Martigny

Fellay Marc, maçon, Verségères, alt. 900 m.

Rucher pastoral, 12 DB « Les Tournays ».

1-9 ; 2-10 ; 3-10 ; 4-9 ; 5-8 ; 6-10 ; 7-9 ; 8-9 ; 9-8 ; 10-9.

Total 91 points.

Médaille d'or.

1 pavillon avec le rucher pour matériel en bon état d'entretien et de propreté. Situation sud-ouest versant de la vallée ; a fait de gros travaux de fondation pour installer le rucher pastoral DB.

Jeune apiculteur connaissant déjà bien la conduite du rucher, présente de bonnes populations sur reines sélectionnées et fécondées en station. En comparant avec les colonies qui ne sont pas encore pourvues de reines de choix, nous constatons une nette différence des populations et de nourriture. Ce fait encourage notre apiculteur à continuer dans la sélection, vu les résultats positifs. Connaissances théoriques assez bonnes, comptabilité à revoir.

Le président du jury :

A. Jacquier

Le secrétaire :

Th. Ruckstuhl

Section de Martigny

Gros Roger, employé, 1923 Les Marécottes, rucher à Trétien, alt. 900 m.

Pastoral, 13 ruches DB, 4 DT.

1-8 ; 2-8 ; 3-8 ; 4-9 ; 5-8 ; 6-9 ; 7-9 ; 8-10 ; 9-8 ; 10-9.

Total 86 points.

Médaille d'argent.

Rucher en contre-bas du village de Trétien ; accès par petit sentier difficile ; situation bonne ; petit pavillon pour matériel et extraction en excellent état.

Populations moyennes, reines à renouveler plus souvent et recommandons de prendre des reines de sélection car nous constatons qu'un métissage du rucher nous donne des abeilles agitées et difficiles à travailler.

Jeune apiculteur se donnant beaucoup de peine pour mener à chef son rucher et nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie. Doit aussi parfaire ses connaissances théoriques.

Le président du jury :

A. Jacquier

Le secrétaire :

Th. Ruckstuhl